

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 318

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 318 22 mai 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 25 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez

Le milliard carrousel

Il y a concordance des diagnostics. L'industrie du bâtiment et du génie civil subira un tassement durable. A partir du moment où le besoin de logements (quantitatif) est satisfait en raison de la stagnation démographique, où les industriels, les commerçants investissent de manière plus sélective (car n'importe quelle entreprise ne jouit plus de l'impunité qu'impliquait, en période de croissance et d'inflation, la fuite en avant), la régression s'annonce, pour ce secteur, durable. Ce n'est pas un problème de crédit bancaire; c'est l'affirmation d'une limite des besoins à satisfaire.

Il est admis de surcroît que si une réduction de 30 %, par rapport aux années de pointe (1973 notamment) est normale, il ne faudrait pas qu'elle devienne supérieure à 40 %. Il est évident en effet qu'une importante activité doit subsister : les investissements publics ne sont pas achevés, le remodellement, le réaménagement des quartiers doivent se poursuivre, etc.

La conclusion, qui fait elle aussi une quasi-unanimité, est donc qu'il faut empêcher un tassement trop brutal : ne pas descendre en dessous du futur régime de croisière prévisible !

La Confédération a dès lors décidé — compte tenu aussi de l'effet multiplicateur d'une relance, même sectorielle — de mettre en chantier un programme de travaux d'un milliard.

Généreuse action, sauf que, lorsqu'on y regarde de plus près, on constate qu'elle ne financera que le tiers de cette relance.

Ici commence donc la partie de prestidigitation. Le milliard est compté une première fois quand annoncé par Berne. Mais comme les deux tiers doivent être financés par les cantons, les communes et le secteur privé, on comptera à nouveau chaque décision locale; dans de nombreux cas deux fois : une première au niveau de canton, une seconde au niveau de la commune. Mais ce sera toujours le même milliard; il tournera comme les chevaux de bois.

Plus grave encore, la Confédération vient de priver les cantons de moyens importants; maintenant elle souhaite qu'ils accélèrent leurs investissements. Avec quelle monnaie ? Celle qui vient de leur être soutirée ?

La Confédération, toujours avec le même élan, annonce qu'elle augmentera la part réservée au subventionnement de l'épuration des eaux. Mais comme elle a accumulé un retard considérable dans le paiement de ses subventions, en quoi les millions supplémentaires permettront-ils d'ouvrir de nouveaux chantiers ?

Tout cela sent l'improvisation, comparable à la hâte des réductions décidées en janvier. Et l'on devine déjà que l'on est soucieux à Berne de se procurer des alibis. Nous étions prêts à favoriser la relance, dira-t-on, mais si le programme du milliard piétine, c'est la faute des cantons, c'est la faute des communes, c'est la faute des particuliers !

En réalité, le Conseil fédéral n'a pas osé dire franchement « non » à l'absurde politique déflationniste que lui a imposé le Parlement.

Le milliard de la relance, c'est, pour l'essentiel, aux autres à le payer. Commode ! Après le transfert des charges, le transfert des responsabilités... Plutôt que des habiletés, on aurait aimé que la droite parlementaire soit sans équivoque remise à sa place.

DANS CE NUMÉRO

P. 2 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Les batailles de la liberté — 1^{er} Mai en Espagne ; **p. 3 :** La semaine dans les kiosques alémaniques : La fin du printemps saint-gallois ; **p. 4 :** Léon Bloy et Karl Marx au Conseil national ; **p. 5 :** Protection des locataires : Les bons motifs du Conseil fédéral ; **pp. 6-8 :** Euthanasie : combler d'urgence un vide éthique et juridique.